



N° 26-05-48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 28 mai à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents : 24

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLIAMÉ - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Samia BELKHIR - Mme Johanna NEDELEC - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT - Mme Anne LESUR - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Anne-Laure SIGWALD.

Absents : 5

M. Jimmy FERNANDES - M. Philippe HERCYK - M. Francis CHENIN - Mme Régine BULTEL - M. Daniel MEI

Pouvoirs : 5

M. Jimmy FERNANDES pouvoir à Mme Samia BELKHIR
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLIAMÉ
M. Francis CHENIN pouvoir à Mme Myriam MARMECHE
Mme Régine BULTEL pouvoir à Mme Bouchra DERKAOUI
M. Daniel MEI pouvoir à Mme Anne LESUR

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	21/05/2026
Date d'affichage	21/05/2026

Objet : Modification d'un emploi permanent à temps non complet

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la délibération n° 22-09-62 du 29 septembre 2022 créant un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires, afin d'assurer des missions d'animation exclusivement durant les périodes scolaires,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260528-2026-05-48-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 20 mai 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services mais également d'en assurer la modification afin de tenir compte des besoins de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la répartition sur l'année du temps de travail d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires, de manière à l'adapter à la nature des besoins du service Animation / Jeunesse, dont l'activité est, en partie, concentrée sur les périodes de vacances scolaires,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE :

Article 1 : DE MODIFIER les conditions d'exercice d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires, afin de permettre une répartition du temps de travail sur l'ensemble de l'année, incluant les périodes scolaires et de vacances scolaires.

Article 2 : DE PRECISER que les dispositions relatives à la délibération n° 22-09-62 du 29 septembre 2022, non mentionnées dans la présente délibération, restent inchangées.

Publiée - Notifiée le 03/06/2026
Certifiée exécutoire par le Maire
le 03/06/2026

François JEFFROY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Le Secrétaire de séance
Ismène BERION

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260528-2026-05-48-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026